

Le temps du projet

La gestion des temporalités n'est pas neutre lorsque l'on s'engage sur un projet :

- les équipes se constituent, conçoivent, travaillent, écrivent à un rythme qui leur est propre.
- l'administration respecte un calendrier qui lui est propre, tenant compte de ses impératifs fonctionnels.
- les divers partenaires, dont les collectivités locale ont également leur propre rythme.

Le temps des équipes

Il est difficile, en début de projet, d'anticiper le temps qui sépare le début de la conception, de son aboutissement éventuel.

Néanmoins, des étapes sont importantes :

- le moment où l'équipe est stabilisée
- le moment où l'on peut présenter des documents permettant de décrire le projet
- le moment où l'on commence à rencontrer les partenaires institutionnels (et dans quel ordre)
- le moment où l'on commence la mise en œuvre opérationnelle.

Chacun de ces moments implique bien sûr des temps de réflexion, de formalisation, des allers retours, des choix stratégiques et politiques. Si chaque équipe a son propre rythme et ses propres stratégies, il n'en reste pas moins qu'elles sont soumises aux calendriers institutionnels : le fait de « rater » une étape ou un moment peut reporter l'aboutissement du projet. Si on rate l'heure de l'écluse, il faut attendre la marée suivante.

Les impératifs de l'équipe, et de chacun de ses membres doivent donc correspondre à ces différents temps. Des parents, porteurs du projet peuvent attendre une réponse correspondant à leur besoin ; des enseignants peuvent être soumis à d'autres contraintes (demande de mutation par exemple), un proviseur ou un membre du rectorat, soutien du projet peut ne pas rester, une majorité de Conseil Général ou régional peut changer.....

Le temps de l'administration

Ces impératifs de gestion l'amène à anticiper....et en même temps à sembler souvent être en retard.

Cependant, l'administration est capable de bousculer ses propres règles si elle décide de soutenir un projet. Elle peut aussi arguer du calendrier, comme du règlement d'ailleurs, pour refuser un projet sans avoir à se justifier sur le fond.

Quelques principes :

- l'année suivante se prépare dès octobre ou novembre ;
- Le dialogue de gestion entre le rectorat et la DGESCO qui détermine l'obtention de moyens, se fait en décembre ;
- les ajustements locaux se font fin janvier et les DHG tombent en février dans les établissements ;
- des ajustements sont encore possibles ensuite, souvent grâce à l'existence d'une réserve en moyens.

Le calendrier idéal pour un projet avec une rentrée au temps N (par exemple 2015) :

Le projet doit être présentable à partir de janvier N-1 (ex : 2014) et que des rencontres soient demandées auprès des différentes institutions partenaires.

Avoir des rendez vous en fin d'année scolaire pour entendre les diverses remarques qui pourront être faites et, éventuellement, ajuster la proposition.

Relancer en septembre pour que le projet reste d'actualité et, si le projet est validé, la réponse en termes de postes devrait être donnée en février/mars. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de négociation jusqu'au bout (mai ou juin).

La réponse définitive peut arriver tardivement, en fonction du projet, des réponses des collectivités locales, de la difficulté à trouver un lycée ou collège d'accueil ou/et de rattachement.

Il s'agit donc là d'un calendrier « idéal ». Les choses peuvent aller beaucoup plus vite s'il y a une impulsion politique forte. A l'inverse, une année peut -être perdue assez facilement. Ce qui est très difficile à vivre pour les équipes, dimension non négligeable.